

## Séance ordinaire du 22 juillet 2025

L'an deux mil vingt-cinq, et le vingt-deux juillet  
à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au  
nombre prescrit par la loi, dans la salle de réunion, sous la présidence de M. SALLET Jacques,  
Maire.

**Présents :** CAVILLON Hervé, CHARVET Aurélien, COURTOIS Sandrine, FAVIER Alexis,  
GINAS Frédérique, HENRY DIT GUILLAUMIN Stéphane, PAUGET Antoine,  
PERTUIZET Anaïs, SALLET Jacques, SYLÉNÉ Florine, VÉLON Guillaume.

**Excusée :** BOUTON Chloé (pouvoir à PERTUIZET Anaïs).

**Absents :** BREVIER Jacqueline, GRÉGAUT Magali, MABILEAU Loïc.

Madame Anaïs PERTUIZET a été nommée secrétaire de séance.

---

### **Ordre du jour :**

Approbation du compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 24/06/2025.

#### **VOIRIE ET ESPACES VERTS**

1. Programme 2025 : choix de l'entreprise.

#### **PROJET CŒUR DE VILLAGE / LOT 4 : Espace culturel MAISON COLIN**

2. Point d'étape.
3. Fonctionnement de l'équipement : point d'étape sur le travail du collectif et sur la programmation.
4. Inauguration du 13 septembre 2025.

#### **PROJET MODERNISATION ET ACCESSIBILITÉ DU STADE MUNICIPAL**

5. Planification des travaux.
6. Lot City stade : choix des fournisseurs pour les agrès et la table de pique-nique.

#### **DÉVELOPEMENT ÉCONOMIQUE**

7. Commerce bar-restaurant-pizzeria : point d'étape sur la nouvelle candidature.
8. Commerce bar-restaurant-pizzeria : demande de subvention DETR.

#### **SPORTS – LOISIRS – CULTURE – JEUNESSE ET DROITS CIVIQUES**

9. Achat d'une enceinte sonorisation extérieure et d'un micro filaire pour la salle des fêtes :  
choix du fournisseur.
10. Repas communal du 11 novembre 2025

#### **QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES**

---

En préambule à la séance ordinaire du Conseil Municipal, les élus ont visité l'espace culturel  
« Maison COLIN » dont le chantier est pratiquement terminé (cf. point n° 2 de l'ordre du  
jour).

---

Le procès-verbal de la séance du 24/06/2025 est lu et adopté à l'unanimité.

Objet de la délibération

## 1- Programme 2025 : choix de l'entreprise.

M. le Maire indique à l'assemblée que suite à la consultation lancée pour le programme voirie 2025 il convient de choisir l'entreprise avec l'offre la mieux-disante.

M. l'Adjoint délégué à la voirie rappelle que comme décidé lors de la dernière réunion du conseil municipal, le programme de cette année concerne : la route du moulin (430 mètres), le chemin de Cornaillon (160 m) et le chemin de Haute-Serve (80 mètres) ainsi que 8 tonnes de point à temps et 160 tonnes de concassé 0/25 qui seront mises en place pour l'entretien de diverses voiries communales.

Il présente le tableau comparatif des propositions :

N°	Entreprise	Conformité de la réponse	Durée de garantie des prix	Offre			Rang	Ecart avec l'estimatif		Ecart avec le mieux-disant	
				HT	TVA	TTC		en €	en %	en €	en %
1	EUROVIA Alpes 01 Certines	Pas de proposition									
2	COLAS France 01 St-Denis-les-Bourg	Réponse négative car impossibilité de répondre actuellement.									
3	SOCAFL 01 Crottet	- Dossier conforme - Offre conforme	3 mois	43 656,00	8 731,20	52 387,20	1	0,00	0,00%	0,00	0,00%
4	DE GATA SA 71 Charnay-les-Macon	Pas de proposition									
5	Roger MARTIN Aura 01 Vonnas	- Dossier conforme - Offre conforme	3 mois	46 574,00	9 314,80	55 888,80	2	3 501,60	6,68%	3 501,60	6,68%

M. le Maire précise que suite à la période de négociation et à la demande de geste commercial aux sociétés SOCAFL et Roger MARTIN Aura, elles ont consenti à baisser leur offre initiale :

- SOCAFL : 51 360,00 € TTC,
- ROGER MARTIN AURA : 55 329,60 € TTC.

### Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

ACCEPTER le choix de l'entreprise SOCAFL pour le programme de voirie 2025 pour un montant TTC de 51 360 € ;

AUTORISER M. le Maire à signer l'acte d'engagement, ainsi que toutes les pièces se rapportant à ce dossier ;

PRÉCISER que les crédits correspondants sont inscrits au BP 2025.

### Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCEPTE le choix de l'entreprise SOCAFL pour le programme de voirie 2025 pour un montant TTC de 51 360 € ;

AUTORISE M. le Maire à signer l'acte d'engagement, ainsi que toutes les pièces se rapportant à ce dossier ;

PRÉCISE que les crédits correspondants sont inscrits au BP 2025.

---

## **PROJET CŒUR DE VILLAGE / LOT 4 : MAISON COLIN – Espace culturel multi média**

### **2- Point d'étape.**

M. le Maire annonce la notification d'accord de la subvention LEADER pour les travaux d'équipement de l'espace culturel pour un montant de 23 178,24 €. Un versement pour le remboursement du FCTVA de l'année 2024 a également été effectué.

M. le Maire présente un point d'étape de l'avancement des travaux du projet de création d'un espace culturel. Une nouvelle réunion est prévue dans deux semaines, quelques réserves sont encore en cours. M. le Maire énumère l'ensemble des réserves restantes :

- semer de la pelouse aux abords de la place de stationnement PMR,
- pose d'une butée pour réduire l'ouverture d'angle des portes d'accès,
- installer le tableau d'affichage,
- remplacer les menuiseries extérieures abimées et poser le cylindre définitif,
- poser les casquettes en alu au-dessus des portes extérieures,
- mettre une serrure à clef sur la porte de placard du local de rangement,
- reprendre la peinture du local technique suite à l'infiltration d'eau,
- reprendre la peinture du cadre du placard d'accueil.

Un drain doit être posé côté mitoyen en remplacement de celui existant qui semble être bouché. Les abords en cailloux côté EST sont régulièrement ravinés lors des épisodes de fortes pluies, une solution doit être trouvée pour stopper le phénomène. L'éclairage public n'a pas encore été réinstallé contre le bâtiment.

Les stores qui ont été installés en remplacement des volets extérieurs n'offrent qu'une occultation partielle de la salle.

Le rideau de la scène doit être raccourci, cette action sera réalisée courant août 2025 par quelques élus.

Les fenêtres du local annexe ont été posées et le crépi réalisé. Le portail devrait être installé avant le 13 septembre 2025.

M. le Maire présente le projet d'enseigne. Compte-tenu du fait que le fournisseur pressenti ne puisse pas fournir la police souhaitée (Abang), d'autres devis seront sollicités.

---

### **3- Fonctionnement de l'équipement : point d'étape sur le travail du collectif et sur la programmation.**

Mme l'Adjointe déléguée à la commission Sports, Loisirs, Culture, Jeunesse et Droits Civiques, membre du collectif, présente la programmation sur laquelle le collectif a travaillé. Elle rappelle que le collectif est en charge de la programmation du 1<sup>er</sup> vendredi de chaque mois. Les affiches du programme seront présentes sur le panneau d'affichage extérieur de la salle. Une affiche supplémentaire avec le détail de la programmation sera réalisée pour diffusion sur les réseaux. Mme l'Adjointe déléguée à la commission Sports, Loisirs, Culture, Jeunesse et Droits Civiques, membre du collectif, présente les différentes affiches.

Concernant la création d'une adresse courriel spécifique à l'espace culturel « Maison COLIN », le choix d'une adresse gmail a été fait au regard du coût proposé par la société de téléphonie.

Un élu demande si les états des lieux et la remise des clefs seront assurés par le collectif. Mme l'Adjointe déléguée à la commission Sports, Loisirs, Culture, Jeunesse et Droits Civiques, membre du collectif, répond que ce fonctionnement ne peut pas être pérenne et qu'à terme une autre solution devra être trouvée.

La prochaine réunion du collectif est prévue le 27 août à 18 h 30 pour l'étude et l'inventaire technique des lieux et à 20 h 00 pour les autres points.

---

#### **4- Inauguration du 13 septembre 2025.**

Mme l'Adjointe déléguée à la commission Sports, Loisirs, Culture, Jeunesse et Droits Civiques membre du collectif explique que suite à une réunion d'adjoints, il a été décidé de modifier les horaires de visite des locaux en proposant le même horaire pour l'ensemble des invités, élus, entreprises et population. Elle présente le programme avec des visites organisées par groupes, toutes les 20 minutes environ.

Les invitations seront envoyées aux invités élus, correspondants presse et entreprises fin juillet avec au verso la programmation du mois de septembre. Une distribution de l'invitation au format papier sera faite dans les boîtes aux lettres début septembre.

Une commande sera passée pour le vin d'honneur auprès de la boulangerie de Marsonnas et de l'entreprise BERROD à Saint-Bénigne.

---

### **PROJET MODERNISATION ET ACCESSIBILITÉ DU STADE MUNICIPAL**

#### **5- Planification des travaux.**

M. le Maire informe l'assemblée de la proposition d'un planning de travaux aux entreprises rencontrées lors de la réunion de préparation du chantier du 11 juillet dernier.

M. l'Adjoint délégué à la gestion du patrimoine présente le calendrier des travaux avec un début prévu semaine 39 et une fin de travaux semaine 43.

Il sera demandé au club de football de vider ses placards.

M. le Maire rapporte la proposition du peintre pour le remplacement de la lasure du bois par de la peinture.

---

Objet de la délibération

#### **6- Lot City stade : choix des fournisseurs pour les agrès et la table de pique-nique.**

M. le Maire informe l'assemblée que comme évoqué lors de la dernière réunion du conseil municipal, une demande de réactualisation des devis fournis par les sociétés TRANSALP et SÉMIO a été faite.

La société TRANSALP maintient son devis pour la fourniture d'une table de ping-pong et d'un agrès « Linéar » pour un montant TTC de 9 294,84 €. La société SÉMIO a revu le

montant de son offre, pour l'achat d'une table de pique-nique, à la hausse pour compenser des frais de transport en augmentation, soit un montant TTC de 1 458,77 €.

M. le Maire précise que la table de pique-nique est identique à celle déjà en place. M. le Maire propose de retenir l'offre de ces entreprises.

**Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :**

DÉCIDER de retenir le devis de la société TRANSALP pour la fourniture d'une table de ping-pong et d'un agrès « Linéar » dans le cadre du projet de modernisation et accessibilité du stade municipal, pour un montant TTC total de 9 294,84 € ;

DÉCIDER de retenir le devis de la société SÉMIO pour la fourniture d'une table de pique-nique dans le cadre du projet de modernisation et accessibilité du stade municipal, pour un montant TTC total de 1 458,77 €

PRÉCISER que les crédits correspondants ont été inscrits au budget 2025 dans l'opération 246 « modernisation et accessibilité du stade municipal » ;

AUTORISER M. le Maire à signer ledit devis ainsi que toutes les pièces pouvant se rapporter à ce dossier.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**DÉCIDE** de retenir le devis de la société TRANSALP pour la fourniture d'une table de ping-pong et d'un agrès « Linéar » dans le cadre du projet de modernisation et accessibilité du stade municipal, pour un montant TTC total de 9 294,84 € ;

**DÉCIDE** de retenir le devis de la société SÉMIO pour la fourniture d'une table de pique-nique dans le cadre du projet de modernisation et accessibilité du stade municipal, pour un montant TTC total de 1 458,77 €

**PRÉCISE** que les crédits correspondants ont été inscrits au budget 2025 dans l'opération 246 « modernisation et accessibilité du stade municipal » ;

**AUTORISE** M. le Maire à signer ledit devis ainsi que toutes les pièces pouvant se rapporter à ce dossier.

L'installation des agrès, y compris la dalle sous la table de ping-pong, sera faite par les agents communaux.

M. le Maire informe l'assemblée de la proposition du pépiniériste de la commune, M. FIGUEREDO d'installer des arbres aux abords du terrain multisport.

---

**7- Commerce bar-restaurant-pizzeria : point d'étape sur la nouvelle candidature.**

M. le Maire présente la candidature de M. Rodolphe PROVENS, artisan boulanger à Marsonnas, pour la reprise du commerce. M. PROVENS a fourni un devis d'une société de plâtrerie peinture pour la réfection des locaux, à sa charge. Il n'a pas encore fourni les plans d'implantation nécessaires aux travaux d'installations électriques. La demande de subvention DETR n'est pas possible sans les devis correspondants. M. le Maire propose de reporter le point suivant qui est de ce fait sans objet.

M. le Maire informe de l'enlèvement des machines à café et à bière par la société propriétaire « France Boissons ». Il reste le four à pain qui sera vendu quand une société d'achat et de revente de matériel d'occasion sera trouvée. Une élue propose de solliciter la société Agorastore, spécialisée dans la vente aux enchères de matériel de collectivités.

M. le Maire propose de prolonger l'autorisation de stationnement au food-truck « Arrêt au stand » jusqu'au 31 décembre 2025. L'assemblée donne son accord pour cette prolongation.

## 8- Commerce bar-restaurant-pizzeria : demande de subvention DETR.

Le point est ajourné.

Objet de la délibération

## 9- Achat d'une enceinte sonorisation extérieure et d'un micro filaire pour la salle des fêtes : choix du fournisseur.

M. Alexis FAVIER en charge de l'étude pour l'achat d'une enceinte présente les différentes caractéristiques des enceintes de sonorisation extérieure.

Les comparaisons de puissances en Watt sont difficiles puisque des calculs d'équivalences doivent être faits entre les différents matériels. Une utilisation pour diffusion de musique nécessite une enceinte différente de celle pour la voix. La portée et le nombre de personnes présentes dans le public sont également un facteur de choix pour ce type de matériel.

La maniabilité et l'autonomie de la batterie sont également des facteurs à prendre en compte.

Il présente le tableau comparatif des différents fournisseurs :

Vendeur	Produit	Prix TTC	Batterie (Heures)	Micro Filaire	Micro Sans Fil	USB	Bluetooth
AmazonN/A	Ibiza PORT10VHF-BT	250,00 €	5,00	Oui	Oui	Oui	Oui
cept Son(D1960 PERONNA	SONO PORTABLE COMIL TX PT 6D	328,24 €	4,00	Non	Oui	Oui	Oui
AmazonN/A	Vonyx VSA500-BP	426,99 €	7,00	Non	Oui (2)	Oui	Oui
cept Son(D1960 PERONNA	SONO PORTABLE AUDIOPHONY RACER80 Evo	790,51 €	6,00	Non	Oui	Oui	Oui
diouisuel(01000 Bourg en Bi	Enceinte amplifiée portable MIPRO MA505	1 049,38 €	8,00	Oui	Oui	Oui	Oui
diouisuel(01000 Bourg en Bi	Enceinte amplifiée portable MIPRO MA708	1 438,18 €	10,00	Oui	Oui	Non	Oui
Corama(69380 Lissieu)	Enceinte active Mipro MA 708	1 589,89 €	10,00	Non	Oui (2)	Oui	Oui
Corama(69380 Lissieu)	Enceinte active Mipro MA 708 + Enceinte passive Mipro MA 708	2 104,73 €	10,00	Non	Oui (2)	Oui	Oui

Vendeur	CD	Pied	Puissance (W)	Portée utile	Usage recommandé	Remarques clés	Remarque vendeur
Amazon/IA	Non	Non	60	10-15 m	Animations privées, usage très occasionnel	(Enceinte ST Jean LOC uniquement pour point de comparaison) Prix très accessible, mais qualité vocale moyenne, portée limitée, VHF sensible aux interférences	
Concept Son(D1960 PERONNA	Non	Oui	50	10-15 m	Kermesses, animations ponctuelles	Moins qualitatif, VHF souvent instable, usage plus occasionnel/amateur	Petit produit ultra transportable et sur batterie équipé comme vous le demandé d'un micro HF main
Amazon/IA	Non	Oui	120	20 m	Animations, petites cérémonies ou discours occasionnels	Bonne autonomie, micros inclus, mais qualité vocale et robustesse inférieures à Mipro	
Concept Son(D1960 PERONNA	Non	Oui	80	15-20 m	Usage mobile, petite audience	Bon rapport qualité/prix, mais moins de portée et de clarté que MIPRO	Vendu récemment au SIEA pour l'équipe marketing qui souhaitait un produit compact et léger facilement transportable et surtout léger car souvent porté par des femmes
diovisuel(D1000 Bourg en Bi	Oui	Oui	145	20-25 m	Petit rassemblement extérieur	Très bon modèle aussi, plus léger, moins puissant mais très correct	L'enceinte MA505 est plus petite et plus maniable (mais sans trolley), un peu moins puissante, avec lecteur bluetooth uniquement. Une option pour lecteur CD/MP3/USB est envisageable.
diovisuel(D1000 Bourg en Bi	Non	Oui	190	30+ m	Cérémonies officielles, public large	Modèle pro robuste, très fiable, compatible avec enceintes esclaves	L'enceinte MA708 est plus imposante, plus puissante, équipée d'un trolley d'un lecteur CD/MP3/Bluetooth, et d'une housse pouvant être utilisée avec l'enceinte en fonctionnement
Corama(69380 Lissieu)	Oui	Oui	190	30+ m	Cérémonies officielles, public large	Modèle pro robuste, très fiable, compatible avec enceintes esclaves	
Corama(69380 Lissieu)	Oui	Oui	290	50+ m total	Public très large	Le modèle actif alimente la passive. Son large et stéréo pour grands espaces	

M. Alexis FAVIER ajoute que certaines offres comprennent un micro filaire avec prise Jack qui pourrait être mutualisé pour une utilisation avec la sonorisation de la salle des fêtes.

### **Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :**

DÉCIDER de retenir le devis de la société Concept Son pour la fourniture d'une enceinte de sonorisation extérieure dans le cadre de l'opération n° 242 « Équipement en matériel de sonorisation », pour un montant TTC total de 790,51 € ;

AUTORISER M. le Maire à signer ledit devis ainsi que toutes les pièces pouvant se rapporter à ce dossier.

PRÉCISER que les crédits correspondants sont inscrits au BP 2025.

### **Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

DÉCIDE de retenir le devis de la société Concept Son pour la fourniture d'une enceinte de sonorisation extérieure dans le cadre de l'opération n° 242 « Équipement en matériel de sonorisation », pour un montant TTC total de 790,51 € ;

AUTORISE M. le Maire à signer ledit devis ainsi que toutes les pièces pouvant se rapporter à ce dossier.

PRÉCISE que les crédits correspondants sont inscrits au BP 2025.

## **10- Repas communal du 11 novembre 2025.**

M. le Maire sollicite l'avis de l'assemblée sur l'organisation d'un repas communal à l'occasion de la cérémonie du 11 novembre comme chaque année, avec les élus, les membres du CCAS, les employés communaux, les bibliothécaires bénévoles, les représentants des associations de la commune, le comité de fleurissement et les sapeurs-pompiers. L'assemblée donne son accord pour l'organisation d'un repas communal le 11 novembre. Des devis seront sollicités, la Ferme du Tremblay, qui a assuré la prestation l'année dernière sera contactée.

Il est également proposé d'accueillir les anciens combattants de la FNACA s'ils en font la demande. Leurs repas seront facturés à prix coûtant.

---

## Questions et informations diverses

Le Conseil Municipal a été informé :

- de la réparation du chemin d'accès à la résidence sénior par Logidia et de la nécessité de prendre une délibération pour la rétrocession des espaces publics lors de la prochaine séance du Conseil Municipal du 16 septembre 2025 ;
- de la réfection de l'entrée de l'impasse du Pré-Roy et de la nécessité d'autres travaux avant la rétrocession ;
- de la rencontre avec M. Pierre-Emmanuel PERRET, responsable de la gestion des réseaux de la SAUR, pour le projet d'installation d'une antenne relais dans le cadre du déploiement de la télé relève des compteurs d'eau. Le point sera mis à l'ordre du jour de la prochaine séance du Conseil Municipal du 16 septembre 2025 ;
- de la nécessité d'investir pour l'achat d'un ordinateur de bureau pour le secrétariat de la mairie, celui du second poste étant hors service ;
- du recrutement à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2025 de Mme Adeline FLECHON au secrétariat de la mairie ;
- du courrier de Grand Bourg Agglomération concernant la délibération du projet SCoT – AEC (Schéma de Cohérence Territoriale – Air Energie Climat) et informant d'un délai de 3 mois pour émettre un avis ;
- du passage du Tour de l'Ain sur notre commune, le 6 août 2025, à partir de 14 h 00 et de la recherche de signaleurs par le comité d'organisation ;
- du projet d'animation scolaire du syndicat « Reyssouze et Affluents » pour l'année 2025-2026 sur le thème de la mare et du verger avec une animation sur le site de la mare communale de la résidence sénior « Le Verger » ;
- de l'attribution du marché de rénovation des mares avec un début de travaux prévu fin septembre / début octobre 2025 ;
- du courrier d'information de la société ORANGE concernant la présélection de la commune pour intégrer le lot n° 5 de fermeture du réseau cuivre en 2029 ;
- du courrier d'information du sénateur Xavier BRETON concernant l'application des nouvelles règles de scrutin pour les élections municipales ;
- du courriel de la mairie de Yebles concernant la signature d'un courrier de contestation de la réforme du scrutin des élections municipales. Les élus souhaitent signer ce courrier ;
- de l'invitation à l'inauguration de la nouvelle bibliothèque municipale de Confrançon le 7 septembre 2025 ;
- de la parution du livret « L'économie touristique de l'Ain en 2024 » ;

- de la parution du magazine « Ici, C'est l'Ain », édité par le Département de l'Ain ;
- de la parution du magazine « La Région Auvergne – Rhône - Alpes », édité par la Région Auvergne-Rhône-Alpes ;
- de la réception du bulletin municipal de la commune de Certines ;
- du courrier des élus de Grand Bourg Agglomération.

Une élue informe de la candidature du CMEJ à l'appel à projet de « Reyssouze et Affluents » et suite à une réponse favorable, de l'organisation de cinq ateliers au cours des 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> trimestres 2026.

M. le Maire informe de la réalisation d'un reportage d'environ 1,5 heure réalisé par l'association « les croqueurs de pommes » et Luis FIGUEREDO et dont la projection suivie d'un débat pourrait être un projet d'animation intéressante pour l'espace culturel « Maison COLIN ».

---

L'ordre du jour étant épuisé et l'Assemblée n'ayant plus de question, le Maire lève la séance à 23 h 30.

Prochaine réunion du Conseil Municipal : mardi 16 septembre 2025 à 20 heures 30.

Le secrétaire de séance  
Anaïs PERTUIZET

Le Maire  
Jacques SALLET